



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 15 juillet 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel REBILLARD

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de procurations : 10  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 9 juillet 2024  
Date de publication : 22 juillet 2024

### **Conseillers présents**

|  |   |   |
|--|---|---|
| GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD<br>Isabelle, MANGIN Isabelle,<br>BERTHAUD Mathieu, MARCHAND<br>Sylvette, CHAMPANHET<br>Stéphane, GERMOND Daniel,<br>DRAY Frédérique, MIRAT<br>Maryline, DOUZENEL Alexandre, | CUINET Jean-Pierre, PECHINOT<br>Jacques, REBILLARD Jean-<br>Michel, CRETIN-MAITENAZ<br>Blandine, CERNELA Patrice,<br>LEFEVRE Jean-Philippe,<br>DEMORTIER-BLANC Catherine,<br>ANTOINE Patricia, MBITEL | Mohamed, BOURGEOIS-<br>REPUBLIQUE Claire, CUSSEY<br>Laëtitia, GRUET Justine,<br>JARROT-MERMET Laëtitia,<br>DRUET Timothée, BOUTELOUP<br>Guillaume |
|--|---|---|

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia, JABOVISTE Philippe donne procuration à CHAMPANHET Stéphane, ROCHE Paul donne procuration à BERTHAUD Mathieu, FICHERE Jean-Pascal donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, DELAINE Isabelle donne procuration à MANGIN Isabelle, JEANNET Nathalie donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas donne procuration à DRUET Timothée, MUGNIER Christine donne procuration à DOUZENEL Alexandre, HERRMANN Nadine donne procuration à BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia

### **Conseillers absents non représentés**

### **Objet : Travaux de consolidation de la charpente de la chapelle des Jésuites**

Rapporteur : Madame Isabelle GIROD

La charpente de la chapelle des Jésuites a fait l'objet d'un diagnostic structure afin de vérifier son bon état structurel. Une analyse approfondie a été réalisé sur le clocher et la Nef.

La charpente de la Nef a fait l'objet, en 1924, de travaux de renforcement par tirants métalliques pour contrarier un déplacement horizontal de 36 cm en tête de fermes.

Suite au diagnostic structure réalisé fin 2023, il apparait une évolution du déversement des fermes vers l'ouest. Le déplacement est aujourd'hui de 54 cm. Des mesures de sauvegarde doivent être prises à très court terme consistant à renforcer l'inertie des arbalétriers de la charpente de la Nef.

Concernant le clocher, des renforcements sont à prévoir au niveau du socle de la cloche. Les abat-sons doivent être également repris. Les travaux seront à prévoir en 2025.

Le coût prévisionnel s'élève à 29 000 € HT, et pourrait être financé comme suit :

| Dépenses                  |                 | Recettes        |                 |              |
|---------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Libellé                   | Montant en € HT | Financier       | Montant en € HT | Taux         |
| Renforcement de charpente | 20 000 €        | DRAC BFC        | 14 500 €        | 50%          |
| Travaux de maçonnerie     | 5 000 €         | Autofinancement | 14 500 €        | 50%          |
| MOE MH                    | 4 000 €         |                 |                 |              |
| <b>TOTAL</b>              | <b>29 000 €</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>29 000 €</b> | <b>100 %</b> |

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 10 juillet 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'opération de consolidation de la charpente de la chapelle des Jésuites,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

SCRUTIN            POUR : 35  
                          CONTRE : 0  
                          DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Fait à Dole, le 15 juillet 2024.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Services Techniques

Jean-Baptiste GAGNOUX

